



La retraite des travailleurs indépendants en quelques chiffres

 21/06/2023

Les « travailleurs indépendants » regroupent des réalités très diverses en matière de retraite. Pour connaître la situation des différents indépendants – agriculteurs, professionnels libéraux, artisans, commerçants et industriels, etc. – cet article fait le tour des principaux chiffres de leur retraite.

Quelle est la répartition des indépendants retraités ?

Trois grandes catégories peuvent être distinguées :

[Les artisans, commerçants et industriels](#) sont rattachés à la Sécurité sociale des indépendants (SSI), qui a remplacé le RSI le 1er janvier 2018. En 2021, 2,2 millions de retraités y étaient affiliés. La majorité d'entre eux sont des polypensionnés (ils ont cotisé et dépendent par conséquent de plusieurs régimes de retraite).

[Les professions libérales](#) relèvent de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour la retraite de base. En 2021, la CNAVPL regroupe plus de 380 160 retraités. 90 % des professionnels libéraux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite.

Les avocats bénéficient d'un régime à part : [la Caisse nationale des barreaux français \(CNBF\)](#). En 2020, il y a environ 4 avocats actifs pour 1 avocat retraité (environ 70 100 actifs et 17 500 retraités).

[Les exploitants agricoles](#) sont rattachés à la Mutualité sociale agricole (MSA). Fin 2021, plus de 1,2 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles et 92,6 % sont polypensionnés.



Quelle est la pension moyenne pour les retraités indépendants ?

Cette diversité professionnelle se retrouve, logiquement, dans les pensions **moyennes mensuelles** (de base et complémentaire) versées aux différentes catégories de retraités indépendants. Les chiffres suivants correspondent à la pension moyenne totale de droit direct (hors réversion, donc) perçue par les retraités en fonction de leur régime principal d'affiliation.

Professions libérales

- Retraite de droit direct : 2 340 €
- Retraite de droit direct pour une carrière complète : 2 770 €

Exploitants agricoles

- Retraite de droit direct : 800 €
- Retraite de droit direct pour une carrière complète : 880 €

(Chiffres à fin 2020)

Artisans, commerçants et industriels

- Retraite de droit direct : 1 190 € (Chiffre à fin 2019)
- Retraite de droit direct pour une carrière complète : 1 460 €

En savoir plus sur [la retraite des travailleurs indépendants](#).

Quelles sont les caisses de retraite pour les indépendants ?

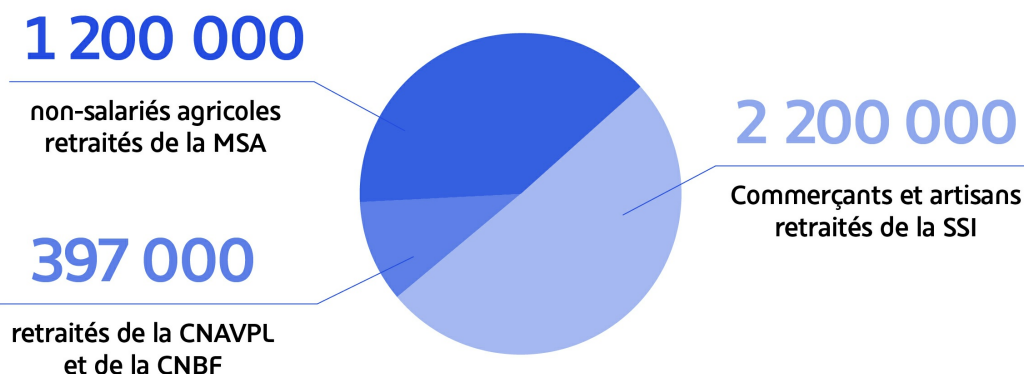
On recensait environ 3,8 millions de retraités indépendants en 2020 en France. Le statut « d'indépendant » regroupe de nombreuses professions, qui dépendent elles-mêmes de caisses de retraite spécifiques. Ainsi, les artisans, commerçants et industriels dépendent de la Sécurité sociale des indépendants (SSI, qui a remplacé le RSI le 1er janvier 2018, et qui a été intégrée au régime général en 2020) et les non-salariés agricoles de la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour sa part, la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour les professions libérales (CNAVPL) regroupe 10 sections professionnelles (infirmiers, médecins, vétérinaires, experts comptables, etc.).

La retraite des indépendants en un coup d'œil

**La retraite des travailleurs
indépendants en quelques chiffres**

NOMBRE DE RETRAITÉS

3,8 millions de retraités de droit direct dont :



PART DES RETRAITÉS AYANT COTISÉ À PLUSIEURS RÉGIMES

Professionnels libéraux retraités



90%

Non-salariés agricoles retraités



76%

Commerçants et artisans de la SSI



91%

PENSION MENSUELLE MOYENNE

Professions
libérales



2 340 €

(2 770 € carrière complète)

Non-salariés
agricoles



800 €

(880 € carrière complète)

Artisans et commerçants
(SSI base)



1 190 €

(1 460 € carrière complète)

Chiffres 2020 – Source : DREES 2022

www.la-retraite-en-clair.fr

Rejoignez-nous !



Retrouvez la description détaillée de l'infographie : [Les chiffres de la retraite des indépendants](#)